

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R20-2018-012

CORSE

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2018

Sommaire

| irection Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale | |
|---|--|
| R20-2018-01-29-001 - Arrêté Subdélégation de Signature comme Ordonnateur Secondaire | |
| Délégué (4 pages) | Page 3 |
| GAMI SUD | |
| R20-2018-01-17-007 - Arrêté du 17 janvier 2018 portant délégation d'ordonnancement | |
| secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat (11 pages) | Page 8 |
| | Délégué (4 pages) GAMI SUD R20-2018-01-17-007 - Arrêté du 17 janvier 2018 portant délégation d'ordonnancement |

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

R20-2018-01-29-001

Arrêté Subdélégation de Signature comme Ordonnateur Secondaire Délégué

Arrêté Subdélégation de Signature comme Ordonnateur Secondaire Délégué



PREFET DE CORSE

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE CORSE Secrétariat général

Arrêté n° en date du portant subdélégation de signature comme ordonnateur secondaire délégué

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'administration des services de l'état dans les régions et départements, modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-804 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 novembre 2014 nommant Monsieur Didier DUPORT directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 juin 2013 nommant Monsieur Philippe FOURY directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-1174 du 14 juin 2016 portant délégation de signature à Monsieur Didier Duport, délégué territorial adjoint de la politique de la ville ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2018-01-05-005 du 9 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Didier DUPORT, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse :

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse,

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DUPORT, directeur régional, à :

- 1. Monsieur Philippe FOURY, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse à l'effet de :
- Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels de programmes relevant des ministères en charge des solidarités et de la santé, du travail, de l'Éducation nationale, des sports, du Commissariat général à l'égalité des territoires et de l'intérieur se rapportant aux attributions et compétences de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

- Procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses du programme 333 Action 2 -Moyens mutualisés des administrations déconcentrées- dépenses immobilières à la charge de l'occupant.
- Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget opérationnel de programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », titre II et titre III.
- Procéder à la signature des bons, lettres de commandes, contrats, conventions, baux et marchés, à l'exception des correspondances administratives aux administrations centrales, aux parlementaires, aux cabinets ministériels, aux présidents des collectivités locales, aux maires des villes chef-lieu lorsque ces courriers traitent d'affaires qui sont de la compétence de l'Etat.
- Signer les actes de gestion et correspondances relatifs à l'instruction des demandes de subventions d'équipements et les actes nécessaires à la mise en paiement des subventions d'équipements attribuées par le centre national de développement du sport.
- 2. Madame Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, inspectrice de la jeunesse et des sports, secrétaire générale, responsable du pôle administration générale et ressources humaines à l'effet de :
 - Procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses du programme 333 Actions 1 et 2
 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées,
 - Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget opérationnel de programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », titre II et titre III.
 - Signer les correspondances courantes, décisions, conventions, les convocations, notes et bordereaux de transmission, les bons, lettres de commande, à l'exception des baux, marchés et contrats.
 - Valider dans CHORUS formulaires les transactions de dépenses et de recettes concernant l'ensemble des BOP du ressort de l'UO DRJSCS et procéder à la mise à disposition des crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRJSCS de Corse.
- 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MERCURY-GIORGETTI, subdélégation de signature est donnée à Madame Barbara MARIOTTI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire budgétaire et contrôleur interne comptable, pour valider dans CHORUS formulaires les transactions de dépenses et de recettes concernant l'ensemble des BOP du ressort de l'UO DRJSCS et procéder à la mise à disposition des crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRJSCS de Corse.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Didier DUPORT et de Monsieur Philippe FOURY, subdélégation de signature est donnée à Madame Jacqueline MERCURY-GIORGETTI à l'effet de :

 Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels de programmes relevant des ministères en charge des solidarités et de la santé, du travail, de l'Éducation nationale, des sports, du Commissariat général à l'égalité des

territoires et de l'intérieur se rapportant aux attributions et compétences de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

• Signer les actes de gestion et correspondances relatifs à l'instruction des demandes de subventions d'équipements et les actes nécessaires à la mise en paiement des subventions d'équipements attribuées par le centre national de développement du sport.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Didier DUPORT, de Monsieur Philippe FOURY et de Madame Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, cette subdélégation sera assurée par Madame Anne OTTAVI, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle « Cohésion sociale, jeunesse et vie associative ».

Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur FOURY, la subdélégation de signature qui lui est accordée est étendue aux responsables de pôles de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse pour les affaires entrant dans le champs de leurs attributions respectives à l'effet de signer les correspondances courantes ne comportant pas de décision et à l'exception des conventions, marchés et contrats :

- Pôle « Cohésion sociale, jeunesse et vie associative » : Madame Anne OTTAVI, responsable du pôle, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.
- Pôle « Formations, certifications, professions, emplois » : Madame Marie-Christine TORRE, responsable du pôle, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.
- Pôle « Politiques sportives » : Monsieur Thierry OLIVE, responsable du pôle, conseiller technique et pédagogique supérieur.

Article 5 : L'arrêté n° R20-2018-01-17-002 en date du 17 janvier 2018 portant subdélégation de signature comme ordonnateur secondaire délégué est abrogé.

Article 6 : Monsieur Didier DUPORT, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur régional

Didier DUPORT

SGAMI SUD

R20-2018-01-17-007

Arrêté du 17 janvier 2018 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

RAA

Arrêté du 17 janvier 2018 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le-SGAMI de Marseille et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille

La Secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité sud auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure :

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 avril 2017, portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Hugues CODACCIONI, contrôleur général de la police nationale, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté préfectoral 26 octobre 2017 portant organisation de la zone de défense et de sécurité Sud ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud,

ARRETE

ARTICLE 1er:

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali CHARBONNEAU, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

TITRE PREMIER: MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME ZONAL N° 7 DU PROGRAMME 176

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative, pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des crédits du B.O.P. zonal n° 7 relevant du programme 176, notamment pour recevoir les crédits du B.O.P. zonal, répartir ces crédits entre les unités opérationnelles et procéder à des réallocations de crédits entre services, en cours d'exercice budgétaire.

TITRE DEUX : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME ZONAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD DU PROGRAMME 216

ARTICLE 1:

Sont autorisés à exprimer les besoins de l'U.O. relative aux moyens alloués à la DSIC en gestion locale (centre financier 0216-CSIC-DSUD) adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Magali IVALDI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Isabelle POELAERT, technicienne SIC de classe supérieure, Madame Christine VERCHER, adjointe administrative, appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés ainsi qu'à constater le service fait.

TITRE TROIS : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE OPERATIONNELLE SGAMI DE MARSEILLE ET DU RESPONSABLE DE L'UNITE OPERATIONNELLE SGAMI PRESTATAIRE

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Isabelle PERCKE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative et à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Sud (centre financier 0176-DSUD-DSGA) relevant du programme 176.

ARTICLE 2:

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O SGAMI sud (centre financier : 0176-DSUD-DSGA) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

| Nom Prénom | Nom Prénom | Nom Prénom |
|----------------------|------------------------|-------------------------|
| BASTIDE Corinne | FARESS Hanan | PASQUIER Vincent |
| BAUMIER Marie-Odile | FARGIER Sandie | PERCKE Isabelle |
| BEDDAR Hocine | FLORES Cécile | PEREZ Nathalie |
| BELKENADIL Naoual | GAY Laëtitia | PEREZ Magali |
| BIET Justine | GOUILLARD Joëlle | REYNIER Béatrice |
| CADART Séverine | IBIZA-FISHER Geneviève | ROUMANE Sonia |
| CARLI Catherine | IVALDI Magali | SANCHEZ Francis |
| CHAPPE Sabine | JEAN-MARIE Nadège | SIMON Laura |
| COLLIGNON Geneviève | JONQUIERES Jérémy | VERDIER-DELLUC Nathalie |
| COSTANTINI Christine | MATTEI Muriel | VERNEUIL Hortense |
| DELAGE Eric | MAZZOLO Carine | VIALARS Marion |
| DI GENNARO Elena | MOUNIER Sandra | VISSE Emmanuel |
| DIEBOLD Morgane | NOWAK Sylvie | |

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

ARTICLE 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée Monsieur le Colonel Patrick HOAREAU, directeur de l'équipement et de la logistique, par Madame Naoual BELKENADIL, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle des affaires financières, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPI) relevant du programme 176.

ARTICLE 4:

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPI) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

| Nom Prénom | Nom Prénom | Nom Prénom |
|----------------------|-------------------|-------------------------|
| BAUWENS Nathalie | CARLI Catherine | PASQUIER Vincent |
| BELKENADIL Naoual | FARESS Hanan | PEREZ Magali |
| BERAUD Sandra | GAY Laëtitia | REYNIER Béatrice |
| BONIFACCIO Dominique | JEAN-MARIE Nadege | VERDIER-DELLUC Nathalie |
| BOUBAKA Samia | MOUNIER Sandra | |
| CADART Séverine | OUAICHA Fatiha | |

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique ou sur les formulaires Chorus et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

TITRE QUATRE: MISSIONS RELEVANT DU PROGRAMME 303

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative et à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSUD du programme 303.

TITRE CINQ: MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE OPERATIONNELLE CONTENTIEUX POLICE ET GENDARMERIE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME: « AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUSES » DU PROGRAMME 216

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre PLISTAT, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, chef du pôle « défense de l'Etat et de ses agents » et par Monsieur Daniel FANZY, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, chef du pôle « réparation des dommages accidentels » pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSUD, relevant du programme 216 et constater le service fait.

TITRE SIX : MISSIONS RELEVANT DU CENTRE DE SERVICES PARTAGES MI5PLTF013

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur Christophe CIANCIO, attaché d'administration de l'Etat, chef du CSP SGAMI Sud (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II);
- au Commandant Karl ACCOLLA, coordinateur équipe GN CSP SGAMI Sud et à la Majore Sylvie SERRE, adjointe au coordinateur équipe GN, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles de la gendarmerie nationale en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 152 (gendarmerie nationale) et 105 (affaires étrangères);
- à Madame Virginie NATALE, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II);

- à Monsieur Ezzedine KADA-YAHYA, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des dépenses métiers et recettes non fiscales (centres de services partagés) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)
- A Madame Carole SAUREN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de bureau de la performance financière (centre de services partagés SGAMI Sud en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)

ARTICLE 2:

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

Sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)

| Nom Prénom | Nom Prénom | Nom Prénom |
|-------------------|--------------------|------------------------|
| ALBERT Aurélien | APELIAN Josiane | BAS Bérangère |
| BELBACHIR Amaria | BERNARD Anne | BOULAIN Marie-hélène |
| BOURGUET Florence | BOUSSIE Marion | BOYER Marie-Antoinette |
| BREFEL Baotien | BROTO Liliane | BUTI Jacqueline |
| CASELLA Marjorie | COQUET Adeline | DAHMANI Anissa |
| DENJEAN Alexandra | DIDONNA Jöelle | DINOT Anne-Marie |
| DOUNA Sandy | DUMORTIEZ Céline | ENGEL Nathalie |
| EUGENE Jean-Marc | FARKAS Alexandrine | FOUILLAT Marisol |
| GABOURG Martiny | GALIBERT Jean-Paul | GALLARDO Karine |
| GRANDIN Catherine | GRUET Sonia | HAJI Dounia |
| HOUDI Fatima | IBERSIENE Soazig | JURGENS Sabine |

| LACROIX Sandrine | LAGUILHON-DEBAT Angéla | LEVEILLE Virginie |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|
| LUCAS Julie | MANSARD Marie-Dominique | MARQUOIN-LAROUI Isabelle |
| MARTINEZ Christiane | MATTEI Magalie | MENDONCA Sofia |
| MILITELLO Audrey | MOLINOS Patricia | MONTI Chantal |
| OULION Tony | PERRIER Emilie | PERRON Véronique |
| PRODEL Nicolas | PROST Julien | PRUDHOMME Sandy |
| RICHARD Céline | ROBYN Aurélie | ROUSSAS Corinne |
| RUIZ Evelyne | SERRE Sylvie | TAILLANDIER Renaud |
| TROMBETTA Aline | TRUONG VAN Sylvie | VALLEJO Geneviève |
| VAUCHEY Aurore | VUAILLET Sophie | |

ARTICLE 3:

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'Etat, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

| Nom Prénom | Nom Prénom | Nom Prénom |
|------------------|---------------------|------------------------|
| ACCOLLA Karl | ALBERT Aurélien | ALLEGRO Esther |
| APELIAN Josiane | BAROZZI Elodie | BARUTEU Nicole |
| BELBACHIR Amaria | BENAKKA Souad | BERLIN Arnaud |
| BERNARD Anne | BIDIN David | BIGOT Florian |
| BOUCHET Mickael | BOUDENAH Célia | BOYER Marie-Antoinette |
| BREBANT Hervé | BREFEL Baotien | BUTI Jacqueline |
| CASELLA Marjorie | CELENTANO Anne | CERATI Julie |
| CHARLOT Julie | CHAURIS Josée-Laure | CIANCIO Christophe |
| COQUET Adeline | CUGUILLIERE Adeline | DAHMANI Anissa |

| DEGEILH Isabelle | DEKHIL Farida | DENJEAN Alexandra |
|------------------------|---------------------|------------------------------|
| DESPERIEZ Julien | DIDONNA Jöelle | DINOT Anne-Marie |
| DJERIAN Catherine | DJERIBIE Ida | DORMOIS Sonia |
| DOUNA Sandy | DUMORTIEZ Céline | ETIENNE GERMAN Hélène |
| EUGENE Jean-Marc | FATAN Amira | FAVROUL Anne Virginie |
| FERMIGIER Véronique | FORTE Monique | FOUILLAT Marisol |
| GABOURG Martiny | GACONIER Sylvie | GALIBERT Jean-Paul |
| GALIBERT Véronique | GALLARDO Karine | GALLIANI Christine |
| GANGAI Solange | GARNIER Nathalie | GEORGE Christophe |
| GIRAUDO Sandrine | GNOJCZAK Anne Marie | GORTARI Jennifer |
| GRUET Sonia | HADDOU Sabine | HAMDI Anissa |
| HERNANDEZ Emmanuel | HESPEL Elodie | HOUDI Fatima |
| JEBALI Wafa | JOURDAN Lucienne | KADA-YAHYA Ezzedine |
| KERLOCH Sandra | KWIECIEN Brigitte | LAFAYE Olivier |
| LALLEMAND Bénédicte | LEVEILLE Virginie | LUCAS Julie |
| LUCIANAZ Valérie | LUCZAK Laurent | MANSARD Marie-Dominique |
| MARCHITTO Déborah | MARCY Kimberley | MARQUOIN-LAROUI Isabelle |
| MARTINEZ Christiane | MAUREL Nadine | MAZET Pascale |
| MEGUEDDEM Frédérique | MEIRONE Valérie | MENDONCA Sofia |
| MESAS Amandine | MILITELLO Audrey | MOGUER Laury |
| MOHAMED GALINA Nasrine | MOLINOS Patricia | MONETA BILLARDELLO Cécile |
| MONGE Vanessa | MONTI Chantal | MTOURIKIZE Nailati |
| NATALE Virginie | NUYTTEN Yasmina | OTOTESS Laetitia |
| OULION Tony | PEIGNE Sybille | PERRIER Emilie |
| PEYRAMAYOU Mickaël | PEYRE Guilhem | PISTORESI Leslie |
| PLANTEL Laura | PRUDHOMME Sandy | RASOANARIVA Norosoa |
| RIFFARD Elisabeth | ROCH Monique | ROSET Francette |
| ROUANET Régine | HALIN Nathalie | ROUSSEAU Edwige |
| RUGGIU Pierrette | SALOMONE Fabien | SANCHO Emmanuelle |

| SANSAMAT ANDRADE Céline | SAUREN Carole | SERRE Sylvie |
|-------------------------|--------------------|-------------------|
| TAPON Mélissa | TEISSERE Florence | TRAIN Aurélie |
| TROMBETTA Aline | TRUONG VAN Sylvie | VALLEJO Geneviève |
| VAUCHEY Aurore | VIRRIEUX Valentine | VUAILLET Sophie |
| ZAHRA Agnès | | |

TITRE SEPT : MISSIONS RELEVANT DU SGAMI de MARSEILLE (dépenses de personnel, frais de changements de résidence, frais médicaux)

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Monsieur Pierre MAGNARD, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle d'expertise et de services, Madame Manon IZQUIERDO, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, Madame Annie MASSA, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232, 307, 217 et 148,
- pour le ministère 258, programme 148, et
- pour le ministère 212, programme 333,
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Madame Frédérique COLINI, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires médicales et sociales, et Madame Isabelle FAU, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des affaires médicales et sociales pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du service fait. Au titre de la Délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des affaires sociales et Madame Geneviève GRAPPIN, secrétaire administratif de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des affaires sociales, pour la constatation du service fait.

ARTICLE 3:

L'arrêté du 13 décembre 2017 est abrogé.

ARTICLE 4:

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 17 janvier 2018

La Secrétaire Générale de la Zone de Défense et de Sécurité Sud

Signé

Magali CHARBONNEAU